



Neuchâtel, 26 juin 2019

Retour sur la session des 25 et 26 juin 2019 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Gestion financière de l'Etat pour l'exercice 2018 ([19.008](#))

Respect des engagements

La députée Sylvie Fassbind-Ducommun a soutenu la position du groupe socialiste.

« S'il y a parfois des rapports sur lesquels il n'y a pas grand-chose à dire, c'est parfois le rapport sur les comptes... surtout quand ce rapport est plutôt positif et que les députés du groupe socialiste l'acceptent sans coup férir. Surtout aussi qu'on pourrait se poser la question de savoir s'il est possible de refuser les comptes de l'Etat et dans un tel cas que se passerait-il ?

Sans doute il y a aura quelques questions de députés sur des questions de détail, mais dans leur ensemble les députés socialistes sont satisfaits de ce rapport. Ils sont surtout satisfaits de constater que les charges sont bien maîtrisées, donc que l'Etat fait bien son travail quand bien même le déficit atteint les 33 millions. Un peu inférieur à ce qui était annoncé dans le budget 2018, qui tablait sur 37 millions. Heureusement, on est loin du canton de Genève...

Cela ne veut pas dire que le groupe socialiste va baisser la garde sur la gestion de l'Etat et sa situation financière. Si la situation déficitaire du canton passe encore la rampe avec l'accord du groupe socialiste, cela ne signifie pas pour autant qu'il y a un blanc-seing pour l'Etat. Le groupe socialiste reste très attentif sur la gestion de l'Etat mais il y fait confiance actuellement. Il y a lieu de rester vigilant. Par exemple sur le montant des cautionnements de l'Etat auprès de tiers, qui sont relativement importants.

Le groupe socialiste est aussi satisfait de constater que les institutions autonomes de l'Etat respectent également la maîtrise de leurs charges.



A relever une augmentation sur les recettes fiscales des personnes physiques ; là également il faut rester vigilants, non seulement elles quittent le canton mais n'y viennent pas ou n'y reviennent pas. Je pense aux étudiants qui partent se former ailleurs et qui y restent, aux familles qui vont s'établir du côté sud du Lac.

Il faut espérer que les réformes fiscales changent la donne... Nous verrons si le canton de Neuchâtel retrouve une certaine attractivité.

Quant aux personnes morales, la situation ne peut guère être pérenne et la volatilité dont elles font preuve n'est pas très rassurante. Cette situation échappe toutefois à la gestion proprement dite de l'Etat, si ce n'est de travailler dans la mise en valeur et l'attractivité du canton pour les entreprises également.

Le groupe socialiste a pris connaissance de la nouvelle présentation des comptes. Si celle-ci s'avère adéquate, il faut juste relever que la comparaison avec les précédents exercices est difficile à appréhender et qu'il faudra quelques exercices pour manier le tout avec dextérité.

Le groupe socialiste se soucie également de la gestion proprement dite de l'Etat s'agissant des personnes travaillant au service de l'Etat et s'inquiète parfois d'un taux d'activité supplémentaire vu le délai imparti (délai de carence) sur l'engagement de personnel. Certains collaborateurs de services ne sont pas remplacés ou le sont dans une moindre mesure. L'Etat doit faire des économies mais pas en défaveur de ceux qui travaillent pour lui. La pression sur les collaborateurs doit être contrôlée.

S'agissant des investissements, ils sont faibles et le groupe socialiste souhaite un engagement accru de l'Etat en cette matière. Un Etat doit investir.... Le groupe socialiste constate avec satisfaction que certains départements sont très explicites quant à la nature et la quantité des investissements. Ce n'est pas tout à fait le cas pour d'autres départements.

On constate que l'Etat respecte ses engagements dans la mesure où l'on voit peut-être un budget 2020 à l'équilibre. C'est une bonne chose. » •

Les comptes ont été acceptés par 101 voix sans opposition.



Programme d'impulsion et de transformations ([18.045ce](#))

Une multitude de domaines porteurs et avec de forts leviers sur le tissu économique et social

Le président de groupe Baptiste Hurni a défendu la position du groupe socialiste.

« Le programme d'impulsion et de transformation, c'est un peu plus de 70 millions d'investissements en dehors des mécanismes de freins aux dépenses et en plus des investissements budgétaires pour redynamiser ce canton et le mettre sur de bons rails après les bonnes nouvelles venues de la berne fédérale la semaine passée.

C'est un peu plus de 70 millions investi dans une multitude de domaines porteurs et avec de forts leviers sur le tissu économique et social.

C'est un peu plus de 70 millions qui nous confirme – enfin ! ai-je envie de dire – que l'exécutif partage nos préoccupations s'agissant du fait qu'une collectivité publique ne peut pas sortir de l'ornière par la voie de l'austérité.

C'est un peu plus de 70 millions qui répond partiellement aux exigences du parti socialiste quant à la relance du canton, notamment par la culture dans le terreau fertile que sont les montagnes neuchâteloises.

C'est un peu plus de 70 millions qui profiteront aussi et avant tout à l'investissement dans des domaines clés pour notre collectivité, à savoir la culture, la transition énergétique, les transports et les réformes des structures de l'état.

C'est un peu plus de 70 millions qui doivent permettre d'accélérer nombre de procédures et de soulager les communes dans plusieurs domaines.

Oui, Mesdames et Messieurs les députées et les députés, le groupe socialiste ne cache pas qu'à la parution de ce rapport, il était satisfait qu'après tant de sacrifices, ce canton sache aussi investir pour les générations futures. Car si l'on répète à longueur de session que l'on ne



doit pas laisser une dette abyssale à celles et ceux qui nous succéderont, on ne doit pas non plus leur laisser un canton à l'arrêt, dont les infrastructures ne sont pas à la hauteur de ses ambitions, qui ne sait pas se réinventer et dont le pouvoir politique serait simplement spectateur du déclin de notre belle région.

Certes, ce programme à lui seul ne pourra pas tout changer, mais il est sans conteste un catalyseur de grande qualité pour les années à venir.

Le groupe socialiste fera sien le compromis dégagé de la commission des finances pour trois raisons. Premièrement, et c'était son exigence première, la version issue de la commission ne diminue pas l'ampleur du programme. Deuxièmement, ce consensus met l'accent sur les investissements purs par rapport aux dépenses de fonctionnement et propose de soutenir la mobilité durable à hauteur de 4 millions. Enfin, parce que ce consensus a le mérite de pouvoir passer la rampe devant notre assemblée.

Certes, ce consensus n'est pas de notre goût quand il s'agit de retirer des dépenses nécessaires de ce programme, notamment dans le domaine de l'éducation numérique ou des addictions. Mais le gouvernement s'est engagé à faire ces investissements via le budget. On s'en satisfera à défaut de s'en réjouir. De la même manière, notre groupe a été particulièrement attentif au fait que, s'agissant de l'amendement du groupe Pop-verts-sol au sujet de la promotion de la biodiversité, le gouvernement s'est engagé à présenter rapidement un rapport qui prévoit là aussi ces investissements par la voie ordinaire. Enfin, notre groupe a pris note du fait que le PLR entendait obtenir des garanties dans la future loi sur les routes et les voies publiques notamment dans le but que les communes, dans ce domaine, ne se voient pas remettre des axes dont l'entretien a été trop négligé.

On peut voir le programme d'impulsion qui nous est soumis de deux manières. Soit on peut se réjouir de ces investissements majeurs, regrettant ça ou là que l'accent n'ait pas été mis exactement sur nos revendications partisans, mais en soutenant d'une seule voix un ensemble cohérent, dans différents domaines, pour faire avancer ce canton. Ou alors on peut refuser de voir la mosaïque d'ensemble et s'arc-bouter sur les tesselles isolées de ses revendications idéologiques, refusant qu'un franc ne soit dépensé dans un domaine qui ne corresponde pas à l'exacte doxa du Parti.



Le groupe socialiste choisit de façon résolue la première voie. Tout n'est pas parfait, mais c'est la première fois, la première fois depuis des décennies que l'Etat de Neuchâtel prévoit un véritable programme de relance avec à la clé le soutien à des projets absolument majeurs. On pourra notamment citer, dans les projets de soutien aux accords de positionnement stratégique la création d'un centre des arts de la rue à la Chaux-de-Fonds, le positionnement de la même ville sur l'évènementiel culturel, la promotion touristique au Val-de-Travers, la réhabilitation du site Dubied ou la promotion de Neuchâtel comme smart région, sans oublier des objectifs plus transversaux comme la stratégie de domiciliation. Au titre de la troisième génération du plan d'agglomération, on retiendra le montant de 10% en plus déboursé par le canton pour accélérer des projets reconnus. On doit d'ailleurs aussi saluer les investissements dans les infrastructures de transport, notamment ceux visant à adapter nos arrêts aux besoins des personnes handicapées ou encore les crédits d'étude pour des projets nécessaires. Par ailleurs, un point fort du programme se trouve dans son soutien à l'innovation et notamment aux entreprises dont la gestation peut se faire dans le magnifique écrin qu'est microcity. Enfin, ce programme n'oublie pas la transformation de ce canton, dont la modernisation des infrastructures d'EMS pour pouvoir accueillir les Neuchâteloises et les Neuchâtelois plus âgés dans de meilleures conditions, le soutien aux investissements de l'Université ou encore le soutien au dispositif de soutien et de protection de la jeunesse.

Ce ne sont que quelques exemples tirés de ce programme d'impulsion, mais ils montrent avec force que toutes les strates de la société neuchâteloise seront positivement impactées par ce programme dont on pourrait rêver qu'il soit encore plus ambitieux mais qui a le mérite d'exister, de ratisser large et de considérer l'Etat comme un acteur majeur de la relance.

Le groupe socialiste invite toute l'assemblée à accepter ce programme en voyant le verre non pas à moitié, mais aux deux tiers pleins plutôt que le faible vide du jusqu'au-boutisme partisan qui n'aurait comme conséquence qu'un immobilisme coupable et irresponsable. » •

Le décret a été accepté par 83 oui, 9 non et 17 abstentions.



Dispositif de maîtrise des finances ([18.033ce](#))

Une adaptation des mécanismes nécessaire

Le député Jonathan Gretilat a défendu la position du groupe socialiste.

« Après plus d'une année de gestation au sein de la Commission des finances, le projet du Conseil d'Etat visant à adapter notre dispositif de maîtrise des finances est sur le point d'accoucher. Si le sujet peut, d'un premier abord, apparaître comme extrêmement technique et complexe, il n'en demeure pas moins éminemment politique et fondamental pour la bonne gestion de l'Etat. J'invite donc chacune et chacun d'entre nous à prendre le temps d'en saisir les tenants et aboutissants, les enjeux ainsi que les conséquences prévisibles concrètes qu'il impliquera. Cela permettra ainsi d'éviter de céder à la facilité d'un discours purement dogmatique voire populiste. Au contraire, tentons plutôt de saisir les solutions constructives et novatrices proposées comme une opportunité d'aller de l'avant, au-delà des traditionnels clivages partisans, régionalistes ou clientélistes qui parasitent bien trop souvent notre République.

Le projet de modification de la LFinEC qui nous est soumis aujourd'hui répond à un constat difficilement contestable : les modalités d'application du frein à l'endettement introduites dès 2006 ont certes permis de contenir les déficits et limiter l'endettement, mais avec un double effet pervers : tout d'abord, les investissements sont devenus le parent pauvre de notre canton, réduits à un simple onglet d'ajustement de politique budgétaire, au lieu de constituer le moteur du développement cantonal et de politique anticyclique qu'ils auraient dû être ; ensuite, le processus budgétaire a pu être sévèrement mis à mal lors de fortes fluctuations conjoncturelles, qui caractérisent particulièrement un canton tel que le nôtre, et aboutir à des blocages politiques majeurs, comme l'a démontré le peu glorieux budget 2018.

Face à ce constat, il est clair que le dispositif actuel de maîtrise des finances, de par ses faiblesses et lacunes, n'était plus adapté et en devenait même contre-productif, si bien qu'il fallait le revoir en profondeur. C'est d'ailleurs en ce sens que le Groupe socialiste avait soutenu et accepté la motion populaire 18.163 « Pas question de payer votre crise ». En substance, la motion dénonçait la rigidité des mécanismes du frein à l'endettement, dans la mesure où ils n'étaient pas anticycliques, qu'ils ne prenaient pas en compte les crises financières, et



empêchaient l'Etat d'investir là où il le fallait quand c'était nécessaire, au détriment de la population en ayant le plus besoin.

Pour notre Groupe, bien qu'il puisse a priori être tentant pour plus d'un camarade d'abroger purement et simplement tout mécanisme de maîtrise des finances, c'est une approche un peu différente qui a forgé notre conviction en faveur d'un maintien de ces mécanismes, mais révisés et assouplis : pour être en mesure d'assumer ses tâches et fournir des prestations de qualité en faveur la population, mais aussi pour disposer d'une assise suffisamment solide afin d'assurer les flux de redistribution des richesses, l'Etat se doit de disposer de finances qui sont saines et à l'équilibre dans la durée. C'est également la seule manière de lui permettre de continuellement investir là où c'est nécessaire, de renouveler et développer ses infrastructures pour ceux qui nous suivront, et de mener une politique anticyclique pour apporter son soutien à la population qui en a besoin. Dans cette optique, il n'est pas acceptable non plus de faire porter sur les générations futures le fonctionnement de la collectivité d'aujourd'hui. En matière d'investissements, c'est en revanche autre chose : là, il est pour nous non seulement souhaitable, mais surtout nécessaire de s'endetter pour créer les infrastructures et la société de demain. Et surtout, les investissements doivent être vraiment réalisés, et pas uniquement planifiés et reportés indéfiniment aux calendes grecques. Une collectivité qui n'investit pas hypothèque son avenir, et ça, ça ne va pas !

La version finale du projet de modification du dispositif de maîtrise des finances que nous aurons à adopter tout à l'heure prend en compte l'essentiel de ces préoccupations. Elle est le fruit d'un travail intense et très constructif au sein de la Commission des finances, et en bonne intelligence avec le Conseil d'Etat. Nous tenons à en saluer ici le résultat ainsi que toutes les personnes qui y ont œuvré. Vous l'aurez compris, il s'agit du plus large compromis qui pouvait raisonnablement être trouvé entre les principales forces en présence. Cela vise bien évidemment à garantir le mieux possible, toute chose restant égale par ailleurs, son application concrète sur la durée. Les règles de gestion de l'Etat à long terme ne devraient pas varier au gré de majorités infimes et changeantes.

Pour le Groupe socialiste, la version finale telle qu'amendée par la Commission des finances est une révision nécessaire et équilibrée du dispositif de maîtrise des finances. Nous tenons à souligner ses principales innovations :



- Art. 11a : afin d'éviter que les opérations de lissage des revenus cantonaux soumis au filtre, en l'occurrence l'impôt des personnes morales et l'impôt fédéral direct, deviennent incompréhensibles pour le Parlement, il est fondamental que la Commission des finances puisse être étroitement associée aux travaux du Conseil d'Etat, et émettre cas échéant sa propre appréciation dès que le correctif atteint une certaine importance. Par ailleurs, il faut également s'assurer que l'exécutif ne puisse pas « jouer » avec le mécanisme en fonction de motifs d'opportunité divers et variés. En cela, l'adoption et la modification des dispositions d'application devra faire l'objet d'une consultation circonstanciée de la Commission des finances. Enfin, pour s'assurer que les mécanismes de lissages atteignent bien le but visé, il est nécessaire que le Conseil d'Etat dresse un bilan détaillé de leur application après 5 ans.
- Art. 19a : nous introduisons ici de nouvelles règles en cas d'absence de budget, pour régler une situation qui devrait désormais être véritablement exceptionnelle, mais en clarifiant les choses si cela devait malgré tout survenir. En effet, la règle actuelle a montré ses limites en 2018 et doit impérativement être changée. C'est donc une règle inspirée de la législation genevoise, mais à la sauce neuchâteloise, dites des « douzièmes », qui est proposée. Elle a le mérite de fixer un cadre, et de donner la prééminence aux décisions du Parlement, plutôt qu'au libre arbitre du Gouvernement.
- Art. 30 : le fait de définir un seuil des investissements minimum de 4 à 5% vise à rattraper les retards pris ces dernières années et à créer une nouvelle dynamique positive d'investissements, pour relancer ce moteur du développement cantonal. Une partie de l'autofinancement supplémentaire nécessitée par ce rehaussement du seuil peut être mise en lien avec un bénéfice supplémentaire lié à l'amortissement annuel de 1% du découvert du bilan de l'Etat. Mais surtout, l'innovation majeure est la possibilité de reporter à futur, dans une limite de 5 ans, les volumes d'investissements planifiés qui ne seraient pas réalisés, sans entrer ensuite en considération dans le degré d'autofinancement de l'année concernée. Enfin, la reconnaissance d'un investissement d'intérêt cantonal majeur permettra, sans devoir respecter les strictes règles de dérogation, de se donner la possibilité de réaliser un investissement important pour l'ensemble du canton indépendamment des règles d'autofinancement. Nous appelons le Gouvernement à respecter le seuil minimal d'investissements à réaliser : à défaut, nous pourrions envisager à futur des mesures plus strictes pour garantir la bonne réalisation des investissements planifiés.
- Art. 50 : les conditions d'attribution et de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle sont au cœur de la révision du dispositif. Par cette flexibilité supplémentaire, nous pouvons faire face à de nombreuses éventualités, ce qui évite de devoir dans l'urgence



procéder à d'importantes coupes budgétaires en cas de choc conjoncturel. Cela permet ainsi d'accompagner un retour à l'équilibre structurel mis à mal par des circonstances externes, ou du moins pas dépendantes d'une volonté directe des autorités cantonales, d'une manière progressive. L'idée est que pour chaque circonstance ayant justifié le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, le retour à un équilibre structurel puisse se faire au maximum sur quatre ans de prélèvements, progressivement réduits au fur et à mesure, selon des modalités à définir dans le règlement d'application.

- Art. 82b : la réserve pour investissements futurs permet de donner un signal positif pour financer des projets d'investissements dans les domaines de la mobilité, des énergies renouvelables et du développement durable. C'est une belle manière d'affirmer que ces domaines, au vu des enjeux climatiques et de société actuels, doivent être priorisés dans la politique des investissements des collectivités neuchâteloises.

Au final, l'ensemble de ces mécanismes devraient permettre de donner un cadre plus souple à l'Etat dans sa gestion financière, tout en préservant l'objectif de finances saines et équilibrées à terme et en faveur des générations futures. Mais surtout, ils mettent l'accent sur une volonté claire et assumée de lancer une nouvelle dynamique d'investissements et d'en faire une priorité politique pour notre canton pour ces prochaines années. Notre République se trouve, dans bien des domaines, à une croisée des chemins : le présent projet est une importante pièce du puzzle, indispensable pour concrétiser les importantes ambitions que nous nourrissons toute et tous pour le Pays neuchâtelois. Enfin, c'est un bel exemple de ce fameux consensus à la Neuchâteloise qui retrouve décidément de belles couleurs rouges, blanches et vertes en cette année 2019 !

Le Groupe socialiste se ralliera à l'unanimité au projet de compromis issu de la Commission des finances, et adoptera les modifications de la LFinEC ainsi amendées. » •

Le projet de loi a été accepté par 85 voix contre 25.



Garantie de l'État – Prévoyance.ne ([19.005ce](#))

Un gros montant, mais peu d'inquiétude

Le député Philippe Loup a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« La hauteur de la somme à garantir, plus de 1.8 milliards, donne quelque peu le tournis.

Deux remarques préalables :

- Cela montre le poids significatif des Caisses de Pension de ce pays sur les marchés notamment immobiliers et boursiers.
- Plus en relation avec le sujet de ce rapport, le montant important ne provoque guère d'inquiétude au sein du groupe socialiste car il y a peu de risques que cette garantie soit un jour activée. Le chemin de recapitalisation voté en 2013 devrait atteindre son objectif avec un taux de couverture de 80 % en 2039 nous montre que ce montant de garantie tel que proposé est appelé à diminuer année après année.

Le groupe socialiste a proposé que cette garantie soit donnée non pas pour 10 ans mais pour 20, à savoir jusqu'en 2039. Date logique si l'on se réfère au chemin de recapitalisation mentionné plus avant mais aussi plus judicieux pour donner un délai raisonnable tant à l'État qu'aux 19 employeurs concernés afin que ces derniers puissent financer leur sortie de Prévoyance.ne si cela s'avère nécessaire. Cependant, de nature conciliante, le groupe socialiste se range à l'amendement de la Commission Prévoyance qui propose un crédit d'engagement jusqu'au 30 juin 2034.

A propos de ces 19 cas particuliers, nous tenons à ce que chaque cas soit évalué avec soin mais surtout qu'une contrainte pour sortir de la caisse ne mette pas l'une ou l'autre de ces entités dans un embarras financier.

Le groupe socialiste votera donc l'amendement proposé par la commission ainsi que le décret octroyant le crédit-cadre. » •

Le projet de loi amendé est adopté par 105 voix sans opposition.



CPLN – Assainissement des bâtiments ([19.011](#))

Un rapport qui pose des questions

La députée Annie Clerc a donné la position du groupe socialiste.

« En 2014, le GC a accordé un crédit d'engagement de 34'100'000.- frs pour l'assainissement technique et énergétique de l'enveloppe des bâtiments A et B et la reconstruction du bâtiment C du centre professionnel du littoral neuchâtelois. Enorme chantier planifié initialement en six étapes sur 5 ans afin de permettre au CPLN de fonctionner et aux étudiants de se former. Enorme chantier réduit dans son enveloppe financière pour des raisons politiques avec, entre autres, des aménagements extérieurs quasi inexistantes et des divers et imprévus sous-estimés à 4,15% du crédit alors que la sagesse pour un dossier de rénovation aurait dû l'établir entre 8 et 10%. Enorme chantier aussi quand on sait qu'une rénovation est bien plus compliquée que la construction d'un bâtiment neuf et qu'elle apporte son lot de surprises, parfois bonnes et souvent moins bonnes. Et le dossier CPLN n'a pas dérogé à la règle.

La reconstruction à neuf du bâtiment C a permis d'économiser 1'500'000.- dont une partie a été utilisée pour rénover les couloirs du bâtiment B avec l'accord des sous-commissions de gestion et des finances très régulièrement consultées et tenues au courant. C'est une opportunité de chantier qu'il ne fallait pas laisser passer.

Et malheureusement, les mauvaises surprises aussi sont apparues.

- Dépollution,
- Retard dû à la gestion de cette dépollution et surcoût de locations pour coordonner vie de l'école et chantier.
- Plusieurs mauvaises surprises importantes liées au bâtiment A, bâtiment le plus ancien
- Carbonatation des superstructures,
- Système électrique défectueux,
- Dalle à renforcer sur la salle de sport,
- Canalisations défectueuses, ...



Le rapport 19.011 présente très clairement les difficultés rencontrées en cours de chantier mais aussi l'ensemble des économies à venir que cette rénovation conséquente va permettre ainsi que les valeurs ajoutées incontestables et non contestées.

Le groupe socialiste acceptera le projet de décret pour l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2'880'000 frs pour finaliser la rénovation du CPLN. Ce montant représente, dépollution mise à part, 5,9% du montant accordé pour les travaux, soit la sous-estimation des divers et imprévus. Ce n'était en fait qu'une fausse économie.

Le groupe socialiste se pose néanmoins quelques questions :

- les études préalables et préparatoires ont-elles été suffisamment poussées ?
- un suivi plus serré et rigoureux par le service des bâtiments et de l'architecte n'aurait-il pas dû être mis en place dès le début ? D'autres gros crédits sont à venir, il faudra y être attentifs.
- le site n'était pas inscrit au cadastre neuchâtelois des sites pollués, qu'en est-il de la tenue de ce registre Canepo ? devons-nous nous attendre à d'autres situations similaires ?

Le postulat de la commission amendé par le Conseil d'Etat et la commission de gestion demandant d'étudier la faisabilité et la rentabilité d'une extension des panneaux photovoltaïques ne devrait pas se discuter. C'est une évidence compte tenu de la surface de toitures et de façades de beaucoup de bâtiments y compris le CPLN et de l'urgence climatique, même si elle est décriée sur certains bancs... il faut aller de l'avant. » •

Le décret a été accepté par 78 voix sans opposition.

Mandats d'objectifs 2019-2022 de l'UniNE ([19.006ce](#))

Un bon reflet des missions fondamentales de l'UniNE

La députée Françoise Gagnaux a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'Université (LUNE), entrée en vigueur le 1er janvier 2017, des négociations entre le Conseil d'Etat et le Rectorat de l'université ont été menées dont les résultats sont soumis aujourd'hui au Grand Conseil. Il s'agit de l'acceptation du décret ratifiant le mandat d'objectifs confié à l'Université pour la période 2019-2022 et portant octroi d'un



crédit d'engagement quadriennal de 200'708'685 francs. Le plan d'intentions 2018-2021 du Rectorat et l'Avis du Conseil de l'Université à ce sujet constituent les 2 annexes de ce rapport. C'est avec intérêt que le groupe socialiste en a pris connaissance et remercie la Conseillère d'Etat Maire Hefti et toutes les personnes ayant contribué à son élaboration.

Les seize objectifs déclinés dans le rapport en seize mandats sont pertinents et en continuité avec ceux de la période 2014-2017. Ils reflètent bien les missions fondamentales de l'UniNE qui sont l'enseignement supérieur et la recherche. La LUNE assigne également comme missions à l'UniNE de veiller au rayonnement dans la société, et d'accroître son attractivité auprès des étudiant,e,s de la région BEJUNE et des autres cantons.

Avec ses 4 facultés, ses quelques 4088 étudiant,e,s et ses 1065 collaborateurs, trices (chiffres au 31.12.18), c'est une petite Université qui pourtant en 2018 figure toujours au classement des meilleures universités européennes.

Au niveau financier, la subvention cantonale couvre 35% du budget de l'Université. Alors que toutes les universités de Suisse ont augmenté leur budget, l'UniNE se voit accorder par les autorités politiques une enveloppe inférieure de 1,5 million entre 2017 et 2018. Cela génère des inquiétudes légitimes auprès du Rectorat. Le crédit quadriennal que nous voterons aujourd'hui devra donc être respecté dans le budget du canton. Voici maintenant quelques points relevés par le groupe socialiste.

La question du développement durable n'est pas mentionnée dans l'un des mandats et cela nous a surpris. Mais de fait, il faut savoir que l'article 7 alinéa 3 de la LUNE précise « Elle contribue par ses actions au respect du développement durable. » De plus, sur le site unine.ch, on trouve le premier rapport d'activités de 2018 de 22 pages sur le développement durable rédigé par la Coordination UniD, Université durable. Il y est question de l'enseignement, de la recherche, de la gestion des ressources et de la vie sur le campus. Je vous invite vivement à en prendre connaissance. Dans le domaine particulier de la restauration dans les cafétérias, quelques améliorations seraient toutefois à apporter pour répondre favorablement à la pétition « Unine alimentation » déposée le 5 juin dernier au Château de Neuchâtel signée par 1297 membres de la communauté universitaire.



Le mandat (4) : Attractivité ne fait aucune mention aux logements pour étudiant,e,s. Selon la CE, les offres de location répondent globalement à la demande du marché. Le groupe socialiste demande que le Conseil d'Etat reste vigilant sur cette question-là. Le groupe socialiste souhaite aussi que l'Université de Neuchâtel se fasse bien connaître dans les lycées et à l'OCOSP pour encourager les lycéens,nes de notre canton à poursuivre leurs études à Neuchâtel.

Le mandat (5) : Des formations répondant aux besoins de la société. Nous saluons le rapprochement entre le monde académique et l'environnement professionnel s'agissant avant tout de favoriser la perméabilité entre des savoirs théoriques et leur pertinence pour le monde professionnel. Comme mentionné dans le rapport en page 24, la réalisation de ce mandat est possible dans le respect de la liberté académique et de la recherche de notre UniNE sans dessein utilitariste.

Le mandat (7) : Promotion des carrières féminines : le groupe socialiste souhaite que les postes à responsabilités à l'UniNE soient mieux équilibrés entre hommes et femmes et aussi au niveau du professorat. Le phénomène décrit dans le rapport de leaky pipeline (tuyau percé) qui entraîne une représentation inversement proportionnelle des femmes entre l'obtention du diplôme de master ou du doctorat et l'accession à la titularisation en tant que professeures ordinaires reste une réalité qui préoccupe. En 2018, le corps professoral de l'UniNE est composé de 29,69% de femmes et 70,31% d'hommes. De manière plus large, la question de l'égalité des chances et de l'accès à l'Université interpelle le groupe socialiste car cela n'est pas traité dans le rapport du CE. Un postulat du groupe socialiste a été déposé le 5 juin dernier et s'intitule « L'Université de Neuchâtel pour toutes et tous ? ». C'est son premier signataire Antoine de Montmollin qui le présentera en temps voulu.

Mandat (9) : Augmentation du nombre de projets de recherche : Le groupe socialiste s'interroge de comment mieux appréhender certaines problématiques grâce à l'éclairage des universités. Citons par exemple, une recherche qui date de presque 30 ans déjà, celle menée en 1990 par le professeur et sociologue François Hainard qui s'intitule : « Avons-nous des pauvres ? enquête sur la précarité et la pauvreté dans le canton de Neuchâtel ». Une telle enquête aurait tout son sens aujourd'hui aussi. D'autre part, la question se pose de comment favoriser le développement de l'intelligence des politiques publiques grâce à l'Université via la recherche et améliorer ainsi les services des politiques publiques communales et



cantonales. Ou encore dans le domaine de l'enseignement de l'économie, développer des cours d'éthique, réfléchir à un système économique qui met l'humain et le bien commun au centre plutôt que le profit. Concernant les doctorant,e,s, une préoccupation a été exprimée de savoir si le temps qui leur est laissé pour leurs travaux est suffisant ainsi que de la qualité du suivi.

Mandat (12) : Formation continue : L'UniNE promeut et développe son offre de formations continues. La formation continue dispensée par des professeurs universitaires à un public autre que des étudiant,e,s est une ouverture à saluer. Cela permet aussi de donner une image moins élitiste de l'université. Par exemple, jusqu'en 2015, les formations continues dispensées par la professeure, philosophe et théologienne Lytta Basset ont rencontré un vif succès auprès de la population. En outre, la formation continue est autofinancée et porteuse de revenus.

Mandat (16) : Un nouveau bâtiment : La construction d'un nouveau bâtiment a suscité quelques discussions dans notre groupe. Une question a été posée concernant le coût vu les finances de notre canton. Le canton en a-t-il les moyens alors que des filières techniques doivent fermer ? La grande majorité du groupe socialiste est convaincue que le bâtiment est nécessaire parce notre Université est à l'étroit et que plusieurs lieux sont en location actuellement. C'est aussi un moment propice sachant que la Confédération le financerait à hauteur de 30% dans un délai de réalisation fixé à fin 2023. Accepter la construction de ce nouveau bâtiment, c'est affirmer aussi qu'un environnement universitaire est essentiel pour le développement du canton qui doit rester un centre de recherche et de décision. Le soutien à la formation académique et à la recherche permet d'assurer à notre canton un rayonnement intellectuel, culturel et économique. Il est primordial aussi de ne pas opposer les types de formation. Hier, nous avons accordé un nouveau crédit pour le CPLN. C'est un système complet et global qu'il faut défendre et que nous avons le privilège d'avoir dans notre canton. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le décret qui nous est soumis. » •

Le décret est adopté par 105 voix sans opposition.



Réforme des institutions – 2^e volet ([19.605com](http://19.605.com))

Dynamisons notre démocratie !

Le député Baptiste Hunkeler a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a étudié avec attention ce 2^eme volet de réformes des institutions et remercie la commission réforme des institutions et la commission législative de leur travail approfondi sur ces questions.

S'agissant du premier élément, à savoir l'interdiction faite aux candidat-e-s de participer au dépouillement des élections auxquelles ils sont candidat-e-s, il n'a fait l'objet de presque aucun débat : le conflit d'intérêt est manifeste et on ne peut qu'être surpris qu'une telle interdiction ne soit pas encore en vigueur. Nous soutenons unanimement cette proposition.

Il en va de même pour la deuxième qui donne la possibilité aux communes d'instaurer la suppléance au Conseil général. Nous l'avons expérimenté au niveau cantonal et il serait difficile désormais de s'en passer ! C'est par ailleurs un bon apprentissage de "passer par la case" suppléance avant d'avoir un mandat à part entière.

Le 3^eme objet a engendré de plus longs débats dans notre groupe. Le premier constat, unanime, doit être souligné : les Conseillers communaux, pour le moins dans notre groupe, apportent des éléments factuels et politiques importants dans les dossiers qui nous sont soumis. Cela ne fait aucun doute et notre position n'enlève rien à ce constat.

Mais d'autres constats amènent la grande majorité du groupe à accepter la proposition d'interdire les double mandats exécutifs communaux-Grand Conseil :

- Manque de lisibilité : on ne peut faire fi du manque criant de clarté entre un conseiller communal qui prend une décision d'un côté et la même personne député, élu sur les mêmes listes, de la même région, qui défend exactement son contraire au Grand Conseil. On le voit lors de certains votes, comme cela a été dit par le rapporteur de la commission législative.



- Manque de temps pour les exécutifs professionnels : ils travaillent déjà à 150% dans leurs communes et c'est un travail très important. Comme peut-on cumuler avec quelques dizaines de pourcents au Grand Conseil? Eh bien le problème est là, ils ne le font pas, ou rarement. Ils sont malheureusement extrêmement absents, remplacés ou non. Avec deux constats : 1^èrement, la charge de travail qu'ils auraient dû accomplir retombent sur les autres députés, qui ont souvent aussi d'autres obligations professionnelles, on a tendance à l'oublier. Et 2^èmement, il ne faut pas oublier que les Conseillers communaux, comme tous les autres députés, ont été élus pour faire le job de député. C'est un véritable devoir que de mettre son énergie dans cette fonction. Force est de constater que la plupart des exécutifs professionnels ne peuvent pas endosser ce cumul, et on ne peut pas leur jeter la pierre.
- Surreprésentation actuelle des Conseils communaux, qui ont une plus grande visibilité médiatique. Et cela risque d'empirer avec la circonscription unique et la diminution du nombre de députés. Deviendra-t-on une chambre des communes ?
- Nous en avons débattu lors de la dernière session : la place des femmes en politique. Lors de nos débats en commission législative sur le projet de parité, il nous a été montré que le cumul des mandats péjore la représentation féminine en politique, car celles-ci ont tendance à moins cumuler. Il semble que nous cherchons des pistes pour améliorer la représentation des femmes en politique : voici une nouvelle occasion de le faire.
- Mais finissons cette liste d'argument par un élément positif et réjouissant : c'est aussi l'occasion de dynamiser notre démocratie : cessons de voir toujours les mêmes têtes à tous les niveaux. Faisons émerger d'autres personnes, de nouvelles personnes, d'horizons différents. Il n'est pas sain dans une démocratie d'avoir les mêmes personnes à tous les niveaux, communal et cantonal.

Cependant, nous entendons aussi la crainte de voir les communes exclues de la politique cantonale. Mais nous ne pouvons pas la partager : les conseils communaux ont de nombreux autres moyens de se faire entendre : ACN, CdC, partis politiques, contacts personnels, etc. Nous le savons toutes et tous, si un Conseil communal a une crainte importante pour sa commune, il trouvera toujours, toujours un moyen de se faire entendre. Nous avons pleine confiance dans leurs compétences à défendre leurs communes.

La question d'un entre-deux, d'une solution de consensus, aurait été initialement préférée par le groupe socialiste. Mais la commission RDI a fait le travail d'analyse des différents scénarii jusqu'au bout. Et il faut admettre qu'aucune solution médiane n'est vraiment acceptable, soit



d'un point de vue technique, soit d'un point de vue politique (avec un risque de voir toujours les mêmes partis cumuler).

Au final, c'est donc une solution claire pour toutes les électrices et tous les électeurs qui nous est soumise et que la majorité du groupe soutiendra. Pour une minorité du groupe, cette proposition affaiblirait le législatif dans son rôle de contrepuvoir face au Conseil d'Etat et soutiendra l'amendement Houlmann/PVS. » •

Le projet de loi est adopté par 72 voix contre 29.

Motion « Agissez pour des investissements durables et transparents ! » ([19.122](#))

L'urgence n'attend plus.

La députée Martine Docourt a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« Le terme d'état d'urgence climatique résonne un peu partout dans notre pays, à travers la planète. La société civile, conduite par les jeunes, s'organise, fait du bruit, propose afin que les politiques, à tout niveau institutionnel, prennent des décisions, des décisions claires, pour réduire et même abolir les émissions de CO2. Plus de 20'000 jeunes ont fait la grève au mois de janvier dans tout le pays. Des jeunes qui ont mobilisé le samedi 2 février plus de 50'000 personnes et le 15 mars plus de 60'000 à manifester dans les rues de notre pays.

Des jeunes qui ont envie de croire qu'il y a un bel et bien un avenir pour eux sur notre planète. L'urgence climatique a également été décrétée par les scientifiques de notre planète depuis de nombreuses années. Mais alors que les uns rappellent l'urgence d'agir, les autres font mine d'entendre ou rejettent encore les faits.

A chaque niveau, ses responsabilités. À chaque niveau, des efforts doivent être visibles. À chaque niveau, les politiques doivent prendre des décisions claires et efficaces. Un changement, des changements, qui nous impactent et vont encore davantage nous impacter toutes et tous à l'avenir.



Que celles et ceux qui pensent que le changement climatique ne changera rien à leurs habitudes, à leur santé, à celle de leur enfant, à leur emploi, à leur manière de travailler, à notre société se réveillent, nous allons toutes et tous subir les effets de ce changement. Même si parfois, on pourrait avoir envie de se réjouir des étés longs, chauds et ensoleillés, ces étés tels que nous avons connus en 2018, 2015 ou encore 2003, ont une influence sur notre environnement, une influence qui deviendra de plus en plus visible, de plus en plus pesante.

Les changements climatiques ne se limitent toutefois pas aux étés caniculaires ou aux sécheresses. Ils peuvent s'observer plus généralement par l'augmentation des événements météorologiques extrêmes, à l'instar des fortes précipitations qui engendrent des inondations en milieu urbain ou un ruissellement des sols cultivables. Dégradation ou pénurie d'eau, propagation de maladie, incendies de forêts ou encore dégradation des écosystèmes par exemple : la liste est malheureusement longue.

Des impacts qui seront aussi visibles sur la population. Femmes enceintes, nourrissons ou personnes âgées, pour ne citer qu'eux, seront particulièrement sensibles à l'évolution de notre climat. Le constat d'échec que nous devons assumer aujourd'hui est rageant tant nous avons été prévenus, tant nous avons essayé d'alerter, mais cet échec doit désormais être le signal pour notre société de se réorganiser et pour chacune et chacun de vivre tout simplement autrement.

Vivre autrement les jeunes de la grève du climat l'ont bien compris. Vivre autrement, se déplacer autrement, consommer autrement sont les clés de la transition nécessaire et voulue par les jeunes de la grève du climat. Mais comment réussir un tel changement ? La motion populaire est l'une des étapes de cette transition. Le groupe socialiste ne peut qu'être surpris et déçu, pour ne pas dire plus, de la position du Conseil d'État.

Manque d'ambition, manque de réalisme ou simplement manque de courage ? Une chose est sûre, c'est que si nous acceptons cette motion aujourd'hui, ce que va faire le groupe socialiste, le Conseil d'État devra revoir son approche quant à cette problématique. Loin les discours paternalistes et de ceux de grand-papa, il faudra retrousser ses manches et faire des propositions en réponses à cette motion, à ce mouvement de mobilisation !

L'urgence n'attend plus. » •



La motion est acceptée par 54 voix contre 36.

Motion « Agissez pour des investissements durables et transparents ! » ([19.145](#))

Une belle opportunité pour le Canton d'être pionnier

Le député Jonathan Gretillat a soutenu la motion populaire pour le groupe socialiste

« Des dizaines de milliers de personnes qui descendent dans la rue pour manifester, cela n'était plus arrivé en Suisse depuis des décennies. Il y a bien longtemps, c'est ainsi qu'ont été conquises de haute lutte les avancées sociales portées par les mouvements ouvriers, syndicaux et coopératifs, en particulier. Aujourd'hui, c'est la jeunesse de notre pays qui se mobilise en masse pour défendre son avenir et notre planète, et elle a bien raison de le faire. Il y a bien trop longtemps que les milieux politiques et économiques se défilent de leurs responsabilités à l'égard des générations futures, en restant d'un immobilisme coupable face à l'urgence climatique que nous devons affronter aujourd'hui. Désormais, nous ne pouvons plus faire comme si de rien n'était, ni prétendre ne pas être conscients des conséquences drastiques que les changements climatiques auront sur la société humaine. La sonnette d'alarme est tirée depuis belle lurette, mais voilà que l'appel mondial lancé par la jeune Suédoise Greta Thunberg a eu l'effet d'un véritable détonateur. Il est déjà tard, très tard pour agir, et bientôt trop tard si nous ne faisons rien ici et maintenant. La jeunesse attend du pouvoir politique des actes forts, concrets et tangibles pour changer de paradigme au plus vite. Qu'il se situe au niveau local, régional, national ou international, le politique a le devoir de prendre ses responsabilités. Il est donc grand temps d'assumer les nôtres là où nous sommes. Bien évidemment, ce n'est pas le Grand Conseil neuchâtelois qui pourra contraindre les chambres fédérales ou l'administration Trump d'appliquer les accords de Paris, ni même de renoncer aux énergies fossiles et de les bannir définitivement au niveau global. En revanche, à notre modeste niveau, nous pouvons agir concrètement et dès à présent de sorte que notre collectivité devienne exemplaire dans son impact à l'égard du climat, de l'environnement et de la biodiversité, tout en restant soucieuse de l'être humain. Car s'il y a une chose qui tient particulièrement à cœur du groupe socialiste, c'est que le changement de paradigme rendu nécessaire par l'urgence climatique ne se fasse pas sur le dos des plus faibles et des plus démunis.



La crise climatique globale à laquelle nous sommes confrontés trouve pour bonne part son origine dans la soif inextinguible de combustible fossiles de la société des Homo Sapiens. Il est donc légitime de se saisir de cette problématique à bras le corps et trouver des solutions rapides pour réduire cette fossilo-dépendance.

En ce sens, l'impulsion donnée par la présente motion populaire est autant bienvenue que nécessaire. Il nous revient à nous, en tant qu'autorités politiques cantonales, d'entreprendre les démarches nécessaires au changement de paradigme, là où nous en avons la compétence. En l'occurrence, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier les moyens de décourager voire d'interdire les investissements dans les énergies fossiles pour toutes les institutions dépendant de l'Etat, en assurant la transparence des investissements réalisés.

La demande est raisonnable et mérite d'être étudiée de manière circonstanciée et détaillée. Elle va d'ailleurs dans le sens de deux projets de lois déposés par le Groupe socialiste s'agissant des investissements de Prévoyance.ne, qui ont été retirés justement pour qu'une telle proposition puisse faire l'objet d'une étude approfondie. En effet, dans certains cas, une intervention directe, en raison de l'autonomie des entités en lien avec l'Etat, peut être délicate à prévoir, et pose un certain nombre de questions juridiques à clarifier et résoudre au regard du droit supérieur. En revanche, un certain nombre d'interventions indirectes, que ce soit par des modifications statutaires des entités concernés, par des instructions et mandats impératifs donnés à des délégués de l'Etat dans ces entités, ou encore par une volonté claire exprimée en tant qu'actionnaire ou investisseur direct, sont clairement envisageables, et peuvent être rapidement mis en oeuvre. Il en va de même s'agissant des exigences de transparence sur le type d'investissements entrepris. Nous attendons donc avec impatience le rapport du Conseil d'Etat de manière à trouver des solutions constructives et rapides pour atteindre l'objectif visé, à savoir, détacher les collectivités neuchâteloises et les entités qui leur sont liées de l'économie fossile. Au passage, une telle étude serait également une belle opportunité pour envisager les manières de profiler le canton de Neuchâtel comme pionnier en matière d'énergies renouvelables, d'économie verte, ou encore de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

C'est dans ce sens que le Groupe socialiste acceptera la motion populaire soumise à notre approbation, et encourage tous les groupes politiques à faire de même. » •



La motion est acceptée par 64 voix contre 28.

Postulat « Pour une analyse responsable » ([19.105](#))

Inutile et inefficace

Le député Antoine de Montmollin a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« Il n'est jamais agréable pour un parti politique ou ses satellites de voir les thèmes qui constituent son fonds de commerce traités par d'autres. Et naturellement, cela est d'autant plus vrai quand les objets déposés par les autres groupes, en l'occurrence le PLR à travers son postulat 18.192 pour une réévaluation au juste prix du taux de rétrocession de l'impôt des frontaliers, sont suffisamment étayés et pertinents pour lancer un vrai débat alors que les propositions émanant de l'extrême droite neuchâteloise sur cette même question des frontaliers tombent souvent à plat, faute de propositions concrètes et applicables. Le texte que nous avons à traiter maintenant ne fait malheureusement pas exception à cette règle.

En effet, le postulat du député Jurt accepté à l'unanimité par notre parlement lors d'une précédente session évoque de manière claire et précise les différents éléments à considérer dans les négociations concernant la rétrocession. Les pistes concrètes évoquées sont nombreuses et la volonté exprimée est de demander à la Confédération d'engager ces discussions en particulier avec la France, en s'appuyant sur la situation des différents cantons touchés par ces problématiques. Au contraire, le postulat que nous traitons aujourd'hui énumère une liste de questions, certes peut-être intéressantes dans l'absolu, mais qui n'apporteront pas de réelle plus-value dans ces négociations à venir. Et ceci d'autant plus que l'analyse de chacune de ces questions pourrait faire l'objet d'une étude statistique complète et chronophage, dont les résultats ne seraient disponibles probablement qu'après la fin des négociations et peu utiles dans ce cadre car limités au contexte neuchâtelois.

Comme déjà exprimé dans cet hémicycle, le groupe socialiste est favorable à ce que des analyses plus poussées des mécanismes à l'œuvre sur le marché de l'emploi neuchâtelois soient menées, par exemple via la création d'un observatoire cantonal de l'emploi. Mais cela ne peut s'organiser du jour au lendemain et ce n'est pas en dressant une liste des questions particulièrement ambitieuses sans réfléchir à l'utilité potentielles des réponses pouvant y être



apportées qu'il sera possible de générer une quelconque plus-value en termes de conception de politique publique. Par ailleurs, le groupe socialiste appelle les partis véritablement soucieux des conditions de vie des travailleurs suisses et de la pression de la concurrence qui pèse sur leurs épaules, à soutenir résolument au niveau fédéral et cantonal les mesures contre le dumping salarial et un système de formation de qualité pour toutes et tous.

Comme souhaité par son auteur dans le développement du postulat, je n'utiliserai aucun élément ou astuce de langage pour conclure que ce postulat nous semble tout simplement inutile et inefficace. Et c'est pourquoi le groupe socialiste le refusera à l'unanimité. » •

Le postulat est refusé par 89 voix contre 3.

Motion « Pour un État exemplaire en matière de mobilité aérienne » ([19.116](#))

Oui amendé

Le député Eric Flury a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste, très sensible à la question climatique, continuera son combat visant à réduire toutes les formes de pollutions qui agressent notre planète, notamment les rejets de gaz dans l'atmosphère. Pourtant, les interdictions telles que prononcées dans cette motion, n'ont pas rencontré un bien grand enthousiasme auprès de la députation socialiste. Ainsi, une tendance vers "Plus de pragmatisme" a rapidement dépassé l'idée de simplement décréter de nouvelles prohibitions pour la bonne conscience.

Concernant les activités de l'Etat, en particulier celles de la promotion économique, des inquiétudes ont vu le jour par rapport à un trop grand nombre d'obstacles qui se dresserait sur le chemin de celles et ceux qui tentent d'apporter des améliorations au tissu économique neuchâtelois. D'autre part, le champ d'application ne paraît pas être très clair. Par exemple, comment considérera-t-on le travail d'un médecin qui accompagnerait son patient lors d'un vol sanitaire ? Notre groupe souhaite également que la dimension sociale de la proposition s'adressant aux écoles ne soit jamais piétinée. Des élèves qui ne pourraient plus participer à un voyage d'étude parce que les frais couvrant les transports venaient à rendre ce dernier



trop onéreux, constitueraient l'instauration d'une exclusion sociale que nous ne voulons en aucun cas voir apparaître.

Certaines voix se sont également élevées pour dénoncer le fait de s'appropriier, voire de confisquer un sujet qui justement fait largement son chemin auprès des jeunes et dans les classes du canton, en ce moment-même, et qui débouchera immanquablement sur une réelle prise de conscience de leur part. D'autres, au contraire, saluent la visibilité que pourrait donner le Grand Conseil aux actuelles inquiétudes climatiques de notre jeunesse.

Ainsi, le groupe n'est pas fermé à la proposition mais afin de pouvoir poursuivre la discussion de cette motion avec le groupe socialiste, il faudra au moins accepter l'amendement du Conseil d'Etat. » •

La motion amendée est acceptée par 71 contre 31.

Postulat socialiste « Un espace, un canton, une promotion cantonale de la médiation urbaine et de l'animation de quartier » ([19.139](#))

Complémentaire aux actions policières

La députée Françoise Gagnaux a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« C'est lors de la discussion, en début d'année, sur le rapport relatif à la péréquation financière intercommunale qu'a été émise, dans notre groupe, la proposition de prendre en considération la médiation urbaine comme charges de centres urbains.

Toutefois, lors de l'élaboration de ce rapport, ce thème n'ayant pas été discuté entre le Conseil d'Etat et les Communes concernées, il s'est avéré préférable de déposer un postulat délié du rapport précité. C'est pourquoi, il n'est traité qu'aujourd'hui.

Nous demandons au conseil d'Etat d'étudier la mise en œuvre d'une promotion cantonale de la médiation urbaine et de l'animation de quartier, en collaboration avec les Villes, dans le but de favoriser le lien social et la cohabitation sur les espaces publics, prévenir les conflits, diminuer les déchets abandonnés et les risques d'incivilités. Le groupe socialiste estime que



la mise en œuvre d'actions de prévention dans le domaine public est essentielle pour accroître les sentiments de quiétude et de bien-être dont a besoin la population.

La médiation urbaine et l'animation de quartier constituent les outils adéquats à développer pour parvenir au mieux-vivre ensemble dans l'espace public. Un concept cantonal pourrait, par exemple, créer un recueil de bonnes pratiques qui serait aussi accessible aux différentes communes du canton même non urbaines ou encore soutenir quelques actions de prévention par un soutien financier cantonal. Il s'agit d'une étude et je vous invite donc à accepter le postulat 19.139 : Un espace, un canton, une promotion cantonale de la médiation urbaine et de l'animation de quartier. » •

Le postulat est accepté par 51 voix contre 50.

Postulat socialiste « Placement des enfants : un rapport nécessaire » ([19.146](#))

Faire le point dans un rapport

La députée Martine Docourt a défendu le postulat du groupe socialiste.

« Le thème du placement des enfants n'est pas nouveau au sein de notre Parlement. En effet, depuis l'annonce de la nouvelle politique de placement des mineur-e-s initiée par le Conseil d'État, plusieurs questions et interpellations ont déjà été déposées sur cette thématique.

A chaque fois, le Conseil d'État y répondait que toutes les actrices et tous les acteurs sont associés. Et que le processus se déroulait correctement. Nous sommes conscients des efforts du Conseil d'État dans la conduite de ce dossier, mais au vu des réactions, nous nous devons d'agir en déposant ce postulat. Pour la réussite d'une telle politique, il est primordial que le climat soit serein. Un climat nécessaire également pour le bien des enfants touchés par les changements, car c'est bien d'enfants que nous débattons aujourd'hui et non pas d'une mesure d'économie. Un climat non serein, un climat encore confirmé par un article dans le journal *Le Temps* récemment. Un article qui démontrait bien le malaise présent dans ce domaine :

Selon cet article :



- Les solutions de rechange ne suivent pas suite à la suppression des lits dans les foyers selon les professionnel-le-s ;
- Pour les syndicats, la situation n'a pas l'air meilleure. Pour eux, aucun monitoring des besoins n'a été réalisé ;
- De plus, les villes sont devant un fait accompli qui amènent toute série de questions sur les flux financiers.

Des commentaires dans un article, mais des commentaires proches de ceux qui arrivent à nos oreilles depuis plusieurs mois. Des commentaires, qui questionnent sur les choix pris par le Conseil d'État dans son domaine. Un domaine qui est pleinement de sa compétence.

Nous sommes conscients que le Conseil d'État a déjà annoncé un rapport dans ce domaine, mais par le biais de ce postulat, nous demandons en effet un rapport, mais dans le processus, l'ensemble des actrices et acteurs doivent être associé-e-s. Et non pas seulement informé-e-s et ceci pour le bien de la réforme et surtout le bien des enfants, des familles touchées par la réforme. Mais également pour le personnel qui devra mettre en œuvre une telle réforme.

Ceci aussi pour apaiser le climat ! » •

Le postulat est refusé par 51 voix contre 47.

Postulat socialiste « Pour une École de l'égalité » ([19.148](#))

Déconstruire les stéréotypes

La députée Martine Docourt a défendu le postulat du groupe socialiste.

« Plusieurs centaines de milliers de femmes et d'hommes solidaires ont envahi les rues à travers toute la Suisse le 14 juin dernier lors de la grève des femmes, dont 10'000 personnes oui 10'000 personnes, dans le canton de Neuchâtel. Un signal fort, un signal historique pour davantage d'égalité !

En tant que politiciennes et politiciens, nous savons que nous pouvons légiférer dans ce domaine. Comme dans le domaine de l'égalité salariale, pour l'instauration de quotas en



politique ou dans l'économie ou encore pour un congé parental par exemple. Mais un volet n'est pas à négliger : c'est la déconstruction des stéréotypes ! Dans ce sens, nous estimons que l'école a un rôle primordial à jouer. L'école est encore le lieu de stéréotypes.

Quel parent n'a pas été confronté une fois à un devoir de son enfant qui met en scène une situation stéréotypée. Par exemple : Un garçon joue avec ses voitures alors qu'une fille joue à la poupée ou encore papa change les pneus de la voiture alors que maman fait de la confiture à la cuisine. Des stéréotypes qui conditionnent ainsi le choix de formation des jeunes femmes et des jeunes hommes. Des stéréotypes qui façonnent notre société !

Étant attaché-e-s à la mixité des métiers et également à la déconstruction des stéréotypes pour une société plus égalitaire, nous demandons qu'un état des lieux aient lieu dans nos écoles, à travers l'analyse du matériel scolaire dans ce domaine.

Cette étude permettra également de démontrer l'importance de l'utilisation du matériel pédagogique « L'École de l'égalité ». Matériel qui encourage la prise en compte de l'égalité dans la formation. » •

La motion est acceptée par 58 contre 35.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.